

Transition écologique

Les relais sur le terrain



08 • CONTEXTE Afin de faire gagner en efficacité la transition écologique et énergétique, l'ADEME mobilise tous les acteurs de terrain en multipliant les partenariats. **10 • ACTIONS** Les modalités d'intervention de l'Agence détaillées par Éric Prud'homme, chef du service de l'Animation territoriale. **12 • TERRAIN** De la prévention des déchets à la maîtrise de l'énergie, l'exemple de quatre initiatives mises en place dans quatre territoires.

Repères

1 850

structures-relais
mobilisées en 2012.

2 400

conseillers à l'écoute des particuliers,
collectivités et entreprises.

1 600

postes de conseillers
cofinancés en 2012.



Tous les acteurs entrent en scène pour le changement

Véritable mutation sociétale, la transition énergétique et écologique doit mobiliser le maximum d'acteurs : citoyens, collectivités, entreprises... L'ADEME, en appui aux initiatives de terrain menées par ses directions régionales, développe également de nombreux relais et partenariats permettant de renforcer son action dans les territoires.

01

En France, la transition énergétique va mobiliser les 36 000 communes, les 2 millions d'entreprises et les 66 millions de citoyens.

Préparer l'avenir en repensant nos modes de déplacement et de consommation, en réhabilitant les logements anciens devenus des passoires énergétiques, en construisant de nouvelles habitations moins énergivores – et produisant même plus d'énergie qu'elles n'en consomment –, développer les énergies renouvelables, préserver les écosystèmes et l'environnement dans sa globalité... Le chantier lancé en novembre 2012 sur la transition énergétique – et plus largement écologique – a des allures de défi et doit mobiliser les 36 000 communes françaises, les 2 millions d'entreprises et les 66 millions de citoyens... « La variété des acteurs, leur nombre et l'ampleur de ce projet nécessitent une médiation très forte pour faire évoluer la société. Il est

indispensable que le plus grand nombre de décideurs s'approprient le changement. Pour cela, l'ADEME s'emploie à densifier les réseaux qui permettent d'échanger les points de vue et de renforcer l'efficacité des actions », explique Jacques Ravallault, directeur exécutif de l'Action territoriale de l'Agence.

ACCOMPAGNER DE NOUVEAUX MÉTIERS

Si elle implique de profonds changements de comportement, la transition énergétique et écologique induit également l'avènement de nouveaux métiers et de nouvelles compétences, notamment dans le secteur du bâtiment, l'un des plus importants consommateurs d'énergie et l'un des émetteurs majeurs de gaz à effet de serre. « Le



Repères

405

conseillers
Espaces Info->Énergie

180

CEP (conseil en
énergie partagé)

350

conseillers énergie-environnement
en CCI ou CMA

600

animateurs des plans
et programmes locaux
de prévention des déchets

savoir-faire des professionnels de ce secteur n'est pas à remettre en cause. Mais une partie des compétences doit évoluer pour répondre aux enjeux énergétiques actuels, notamment sur les techniques d'enveloppe des bâtiments, la coordination des travaux des différents corps de métiers, la conduite de chantier, le diagnostic... Autant de raisons qui amènent l'ADEME à collaborer avec des partenaires du secteur pour proposer les formations les plus adéquates et introduire ces nouveaux savoir-faire», poursuit Jacques Ravallault.

RELATION DE PROXIMITÉ

Ces partenaires, véritables relais de l'ADEME, contribuent à ancrer le changement au plus près des réalités du terrain. Dans le bâtiment, mais aussi auprès des entreprises, des agriculteurs, des collectivités, des citoyens... Ces acteurs, chacun à leur niveau, doivent prendre des décisions qui convergent vers un objectif commun. Cette politique de proximité se traduit notamment par des partenariats et accords avec

02
Le chargé de mission auprès des collectivités, véritable cheville ouvrière du PCET.

les collectivités pour la mise en place de Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET) et le déploiement de conseillers énergie partagés (CEP) pour les communes de moins de 10 000 habitants n'ayant pas les moyens financiers de se doter d'un conseiller unique. L'ADEME travaille également avec les chambres de commerce et d'industrie (CCI) qui relayent, en se les appropriant, les messages et actions de l'Agence auprès des entreprises. Tout comme les conseillers des Espaces Info->Énergie (EIE), lancés en 2001 avec des collectivités partenaires, ces initiatives répondent à quatre objectifs : écouter et renseigner, informer et sensibiliser, conseiller – notamment au travers de prédiagnostics –, assurer le montage d'opérations ciblées. Les animateurs des 420 plans et programmes locaux de prévention des déchets animés par le réseau A3P agissent auprès de la population pour modifier les modes de consommation et développer de bonnes pratiques, notamment celle de la lutte contre le gaspillage.

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

La réussite de ce travail en relais passe avant tout par la qualité des partenariats conclus, avec des réseaux co-construits, coanimés, coévalués et cofinancés. Cette réussite se mesure par la capacité des acteurs à pérenniser ces nouveaux métiers et à les installer au sein de leur structure d'animation et de conseil. « *Les moyens mis en œuvre sont financiers et humains* », rappelle Jacques Ravallault. À eux seuls, les Espaces Info->Énergie, avec 405 conseillers en 2012, ont sensibilisé près de 500 000 citoyens et déclenché près de 500 millions d'investissements. Côté CEP, environ 8 000 communes sont adhérentes au dispositif, soit une population concernée de près de 10 millions d'habitants. Concernant les entreprises, le relais opéré par les chambres de commerce et d'industrie a permis de répondre aux besoins de plus de 60 000 PME-PMI en 2011, avec un taux de passage à l'acte – mesures d'efficacité énergétique notamment – de 75 % à la suite des préconisations d'un conseiller. Cette dynamique territoriale se renforce également grâce au développement des PCET et sera stimulée par la mise en place d'un guichet unique d'information indiquant aux particuliers les professionnels susceptibles de réaliser leurs projets de rénovation thermique de l'habitat, ainsi que les modalités financières pour mener à bien ces travaux. Cette initiative devrait contribuer à atteindre les objectifs du gouvernement dans ce domaine, à savoir rénover 500 000 logements par an à l'horizon 2017. /

02

**ZOOM SUR /****Les chargés de mission PCET**

À ce jour, 500 collectivités se sont engagées dans un Plan Climat-Énergie Territorial (PCET), pour la plupart avec l'appui d'un chargé de mission. Véritable cheville ouvrière du PCET, il sensibilise, forme et mobilise les services internes de la collectivité, mais aussi les acteurs du territoire sur la question de la lutte contre le changement climatique. Il travaille à la coordination des travaux de construction et de mise en œuvre du plan d'actions. Animé au niveau régional par les directions régionales de l'ADEME, il peut bénéficier d'aides financières à la création de poste (150 à ce jour) et d'un programme de formations spécifiques. Il échange également à travers la liste de discussion « Énergie-Climat » et des ateliers nationaux animés par notre partenaire Energy Cities.


jacques.ravallault@ademe.fr

Éric Prud'homme /

chef du service Animation territoriale de l'ADEME

“Une animation nationale pour créer une identité au réseau”

Éric Prud'homme présente les différentes modalités d'intervention de l'Agence, ainsi que les dispositifs d'animation territoriale menée en réseaux avec ses partenaires.

L'expérimentation est un préalable au travail en réseau. Comment cette étape se conçoit-elle ?

Éric Prud'homme : La mise en place d'une démarche collaborative en réseau passe avant tout par l'analyse des besoins et un test à l'échelle d'une ou de plusieurs régions. Cette première phase permet de tester l'adéquation du dispositif à la demande, de vérifier son efficacité et l'intérêt à l'étendre à d'autres territoires. C'est aussi l'occasion de préciser le champ d'intervention, les profils de recrutement et les modalités d'aide à instaurer. Cette approche réduit les risques d'échec ou de non-appropriation du dispositif par les différents acteurs comme les conseils régionaux, les départements, les collectivités... Il faut parvenir à convaincre l'ensemble des partenaires de l'utilité de la démarche et de les associer à un système de cofinancement. Le CEP, ou conseil en énergie partagé, est à ce titre un bon exemple. L'initiative, tout d'abord menée en Bretagne, émanait d'un besoin local très fort. La pertinence de cette solution, qui permet aux communes de moins de 10 000 habitants de partager une compétence locale en énergie, a finalement été étendue à l'ensemble du territoire.

Comment s'organise l'animation régionale de ces réseaux ?

É. P. : Si le dispositif est efficace, d'autres structures adhèrent et recrutent des conseillers aux profils similaires, travaillant pour une mission commune. La création d'une animation régionale devient indispensable pour apporter un soutien technique, partager les pratiques métier, des documents, des outils informatiques, et échanger les retours d'expérience. Cette animation régionale est également utile pour sensibiliser de nouveaux partenaires potentiels et contractualiser les partenariats entrepris, notamment avec les conseils régionaux afin de pérenniser la démarche.

Quelles sont les interactions avec la stratégie d'animation nationale ?

É. P. : L'animation nationale permet de créer une véritable identité au réseau, avec notamment l'élaboration d'une charte, d'un logo... Elle a également pour vocation de fournir aux directions régionales de l'Agence les outils nécessaires à l'animation locale : guides méthodologiques, ressources informatiques, formations spécifiques destinées aux conseillers lors de leur prise de poste... et de les faire monter en compétences. Cette animation permet également de mettre en rela-

Aller plus loin

PUBLICATIONS /

→ **Conseil en énergie partagé : collectivités... agissons ensemble pour maîtriser vos consommations d'énergie**

→ **ADEME&VOUS** n° 56, p. 13 - article sur le réseau A3P

SITES /

→ **www.infoenergie.org** - Comment isoler mon logement ? Quel est le meilleur chauffage ? Comment financer mon projet ? Le site répond à toutes ces questions.

→ **www.pcet-ademe.fr** - Toute l'information utile à la mise en place d'un PCET. Observatoire des PCET, méthode de construction et de mise en œuvre, outils et démarches, l'offre de formations de l'ADEME...

→ **www.a3p.ademe.fr** - Piloté par l'ADEME, le réseau A3P regroupe les animateurs de plans et programmes de prévention des déchets du territoire afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances.

OUTILS /

→ **www.optiged.ademe.fr** - Des outils et des exemples pour prévenir et mieux gérer les déchets.

→ **www.climat-pratic.fr** - Site destiné aux petites collectivités et territoires ruraux pour les accompagner dans la construction d'un Plan d'Actions Climat-Énergie.

tion, lors de rencontres nationales, les conseillers et les acteurs des différentes régions parties prenantes pour favoriser les échanges. L'enjeu final est de faire en sorte que chacun dispose à son niveau de l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de ses missions.

Cette animation peut également être déléguée...

É. P. : L'animation nationale peut effectivement être envisagée de plusieurs manières. En interne, avec les coordinateurs nationaux qui s'appuient sur leurs homologues en régions (Espaces Info- >Énergie, CEP); ou avec l'aide de prestataires externes, notamment pour les chargés de mission Prévention, ou encore en collaboration avec les têtes de réseau nationales, comme celles des chambres consulaires - chambres de commerce et d'industrie et chambres de métier et de



« L'enjeu final est que chacun dispose à son niveau de l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de ses missions. »

Éric Prud'homme



l'artisanat. Ce dispositif assure le bon fonctionnement et la réussite des projets avec une forte présence territoriale et une véritable reconnaissance nationale.

Quels sont les différents objectifs des évaluations de résultats ?

É. P. : L'évaluation périodique est essentielle à plus d'un titre. L'intérêt consiste en premier lieu à vérifier l'efficacité de la démarche, permettant ainsi de convaincre de nouveaux décideurs d'y adhérer. Au-delà, il s'agit de mesurer la pertinence économique en mettant en regard le montant des deniers publics investis et les résultats obtenus. Enfin, l'évaluation est aussi l'occasion de redéfinir les orientations d'action en tenant compte du contexte économique, politique, sociétal, réglementaire... Au final, ces évaluations, menées parfois à l'échelle régionale, contribuent au dynamisme des programmes engagés qui ne sont pas figés et doivent évoluer dans le temps. /



eric.prudhomme@ademe.fr



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES /

Quel est le profil des conseillers recrutés ?

Pour la majorité des projets, il s'agit de jeunes diplômés (de bac + 2 à bac + 5), issus de l'enseignement technique - formation généraliste aux problématiques environnementales ou formations spécialisées (thermiciens) -, que nous complétons parfois par des formations à la communication leur permettant d'exposer leur démarche auprès des élus ou des chefs d'entreprise. Nous observons également des profils différents, plus expérimentés, de conseillers en reconversion professionnelle. /

Quelles formations proposez-vous à ces relais ?

L'ADEME accompagne les conseillers tout au long de leur mission en leur proposant gratuitement un parcours de formations adaptées à leurs besoins : un cursus spécifique à la prise de poste, et un cursus de professionnalisation souvent technique ou méthodologique. Ces modules de formation, souvent dédiés aux relais, sont proposés soit directement par l'ADEME, soit par ses partenaires. En 2012, 800 conseillers ont bénéficié de ces formations. /



“Créer des synergies entre les relais est fondamental”

En Franche-Comté, l'Agence mobilise ses relais autour des PCET. Une manière de créer du lien et des synergies entre les acteurs. Explications par Muriel Jeanneret, chargée de mission Approches territoriales, et Lorenzo Falqui, animateur des réseaux EIE et CEP, à la direction régionale Franche-Comté de l'ADEME.

La direction régionale de l'ADEME en Franche-Comté a organisé des réunions d'échange interréseaux. Pourquoi avoir lancé ce type d'initiative ?

Muriel Jeanneret : Nous sommes partis d'un constat : l'ADEME animait différents réseaux très souvent organisés par cible et/ou par thématique : efficacité énergétique, prévention et gestion des déchets... Or, les différents membres de ces réseaux ignoraient la sphère d'activité des autres. Nous avons cherché à créer de la synergie entre les acteurs, approche particulièrement nécessaire pour les Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET).

Quelles ont été les mesures mises en place pour renforcer les échanges ?

Lorenzo Falqui : Dès novembre 2011, nous avons tout d'abord organisé, avec l'aide d'un spécialiste en animation, une journée régionale autour de la thématique des PCET et du rôle de chacun dans ces démarches. Plus de 90 personnes ont participé à cette rencontre dédiée à la prise de contact et aux échanges de pratiques : conseillers Espace Info->Énergie (EIE), conseillers en énergie partagés (CEP),

animateurs Plans Climat, agences d'urbanisme, chargés de mission en chambres de commerce et d'industrie (CCI), en chambres des métiers et de l'artisanat (CMA)... Cette initiative s'est prolongée, entre septembre 2012 et mars 2013, par la mise en place d'ateliers bilatéraux associant des réseaux tels que les EIE, les CEP, les animateurs PCET... afin qu'ils définissent ensemble des modalités de travail collaboratif.

En quoi ces initiatives renforcent-elles l'action de l'Agence ?

M. J. : Rassembler et mutualiser les informations est d'autant plus fondamental que nous devons faire face à des enjeux très différents, liés par exemple à la précarité énergétique, aux transports, à l'agriculture, aux énergies vertes, à la construction d'écoquartiers... En favorisant les échanges, nous avons pu créer un fil de discussion autour de valeurs communes. /

@ muriel.jeanneret@ademe.fr
lorenzo.falqui@ademe.fr

+ www.franche-comte.ademe.fr

Partage des coûts et des compétences

Grâce aux conseils d'un expert, les communes se sont rendu compte des économies à réaliser en matière de consommation d'énergie. D'où le succès de l'initiative des CEP étendue à toute la Bretagne.



Frédéric Marchand /
coordinateur
CEP en Bretagne

Dans quel contexte sont nés les conseils en énergie partagés (CEP) ?

Frédéric Marchand : Dès le milieu des années 1990, l'ADEME a lancé une démarche spécifique pour accompagner les collectivités dans la maîtrise des consommations d'énergie liées à leur patrimoine. L'initiative, tout d'abord menée dans le Trégor, s'est ensuite étendue dès lors que les collectivités ont mesuré le potentiel d'économies qu'elles pouvaient réaliser grâce aux conseils d'un expert.

À qui s'adressent les CEP ?

F. M. : Ils s'adressent aux collectivités

de petites tailles – en général moins de 10 000 habitants – qui n'ont pas les moyens techniques et financiers pour disposer de leur propre conseiller en énergie. L'idée consiste à partager les coûts et les compétences.

Où en est le dispositif en Bretagne ?

F. M. : Plus de 38 CEP sont répartis sur le territoire, au sein de 24 structures porteuses. À la fin de l'année 2012, 564 communes adhéraient au projet – soit la moitié des communes bretonnes de moins de 10 000 habitants –, représentant 1,175 million de personnes. L'ADEME a un rôle majeur dans le dis-

positif : elle assure le déploiement de conseillers grâce au financement des postes durant les trois premières années, et accompagne la montée en compétences techniques en animant le réseau des CEP afin d'échanger sur l'actualité, les nouvelles pratiques, les retours d'expérience... /

@ contact@cep-bzh.org

+ www.cep-bzh.org

La preuve par huit pour la prévention des déchets

Parce que les collectivités n'ont pas toujours les moyens de se doter d'outils de communication et de sensibilisation, elles sont aidées, en Côte-d'Or, par le Conseil général.

Le Conseil général de la Côte-d'Or appuie huit programmes locaux de prévention des déchets (PLP) portés par des collectivités, disposant chacune d'un animateur de prévention. « Notre rôle consiste à aider ces collectivités qui n'ont pas toujours les moyens financiers suffisants pour se doter d'outils de communication et de sensibilisation », explique Mathilde Mouchet, animatrice du plan départemental de prévention des déchets mené par le Conseil général. « Nous avons ainsi lancé un site Internet - www.ecotidiens21.fr - spécialement dédié à cette thématique, et nous animons le réseau. » Cette mission est menée en lien constant avec les animateurs des programmes locaux, qui sont plus proches des réalités du terrain, dont Fanny Fornalik pour le Syndicat mixte de traitement des déchets Sud-Ouest Côte-d'Or. « L'échange d'informations, la construction et la mise en place d'outils de communication sont essentiels dans la réussite de la démarche. L'action du Conseil général est tout à fait complémentaire à la nôtre, qui avons par exemple identifié des

professionnels du réemploi et de la réutilisation dans le département afin de compléter l'annuaire de la deuxième vie des objets », explique Fanny Fornalik. Si les huit animateurs des programmes locaux sont en lien avec Mathilde Mouchet et le Conseil général, ils font aussi partie du dispositif mis en place au niveau régional par l'ADEME. L'Agence finance

à hauteur de 50 % ces postes et les initiatives déployées au niveau local, qui ont été présentées en février dernier lors d'une réunion de travail du Conseil national des déchets. /

@ mathilde.mouchet@cg21.fr
ffornalik.smsoco@gmail.com

+ www.ecotidiens21.fr



De gauche à droite : Aude Cathelat, animatrice du PLP du Syndicat mixte de Haute Côte-d'Or; Fanny Fornalik; Mathilde Mouchet; Élise Bresson, animatrice du PLP de la Communauté d'agglomération Beaune Côte-et-Sud; Marie-Pierre Marchand, animatrice du PLP du Smictom de la Plaine dijonnaise.

"L'Agence, véritable partenaire de long terme"

Afin de diminuer les impacts environnementaux des entreprises en Rhône-Alpes, de nombreux acteurs travaillent de concert, en étroite collaboration avec l'ADEME.

« Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) de Rhône-Alpes travaillent, tout comme les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), en étroite relation avec l'ADEME depuis plus de 10 ans », rappelle Laurent Caverot, animateur du réseau au sein de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA). Le premier contrat-cadre a été signé en 2001, répondant à la demande croissante des entreprises

en matière d'environnement et de gestion des déchets. » Ce contrat est depuis reconduit tous les trois ans. Le dernier en cours, signé en 2011, « se fonde sur une feuille de route commune entre l'ADEME, le Conseil régional, mais aussi les CMA et CCI », précise Coralie Belicard, coordinatrice régionale du réseau des CCI, « constitué d'une vingtaine de conseillers généralistes ainsi que d'un spécialiste de l'écoconception et de trois experts

en énergie ». CCI et CMA mettent en place des actions individuelles, « telles que les prédiagnostics environnement accompagnés de préconisations, poursuit Laurent Caverot, mais aussi des initiatives collectives portant notamment sur la maîtrise de l'énergie ». Enfin, les deux réseaux consulaires travaillent également de concert sur différents projets et échangent régulièrement sur leurs pratiques avec l'Agence, qui s'affirme, tel que le sou-

ligne Coralie Belicard, « bien plus qu'un financeur, mais comme un véritable partenaire de long terme avec lequel nous entretenons un vrai dialogue pour diminuer les impacts environnementaux des entreprises ». /

@ caverot@crm-rhonealpes.fr
belicard@rhone-alpes.cci.fr

+ www.rhone-alpes.ademe.fr
www.rhone-alpes.cci.fr
www.crm-rhonealpes.fr